

## 5<sup>e</sup> Grand Débat JONXIO - Les propositions de JONXIO

Beaucoup de monde assistait le 18 novembre 2021 au 5<sup>e</sup> grand débat JONXIO, à Paris, qui n'avait pu se tenir l'année précédente en raison de la pandémie, et dont le thème était : **Compléments et suppléments de retraite : des pistes pour la communauté sécurité-défense.**

Le **Président Patrick Felten** rappelait, en saluant les participants, que, depuis sa création en 2015, la Fédération contribue à l'amélioration de la protection sociale du personnel de la défense et de la sécurité et à une meilleure compréhension de ces questions. Le thème dont il sera question s'inscrit bien dans cette ligne car les forces de défense ne bénéficient pas des formes obligatoires de retraite complémentaire du privé, et le personnel n'a pas forcément connaissance des dispositifs facultatifs existants. Ce débat va être l'occasion pour la Fédération de présenter les propositions qu'elle a élaborées.

En introduction, **Didier Blanchet**, président du Comité de suivi des retraites, fait le point sur la situation générale des retraites. En 1990, les perspectives indiquaient un doublement de la charge de la retraite d'ici 2040, passant de 11% à 20 % du PIB, si rien n'était fait. Les réponses mises en œuvre ont joué sur les trois leviers : âge de départ, niveau de vie, taux d'effort, pour arriver aujourd'hui à 13,5 % du PIB (sans doute, avec l'impact du Covid, 14 ou 15 %). Si les différentes réformes ont permis une certaine stabilisation, le système reste sous financé. Quant à la question de l'harmonisation des régimes, souvent posée, elle n'implique pas l'uniformisation : des différences de situation demandent des différences de traitement. « *Simplifier un système, dit Didier Blanchet, est chose très complexe* ».

### Premier temps : prendre la mesure des attentes des futurs retraités

Dans le film vidéo qui est alors projeté, sept personnes de statuts et situations diverses témoignent des circonstances qui les ont conduites à se préoccuper de leur retraite. Le contrôleur général des Armées **Christian Giner**, administrateur de la Fédération JONXIO, au-delà de leurs différences, voit trois besoins majeurs : le besoin d'information, le besoin d'anticipation et le besoin d'un accompagnement externe. Besoins qui ont motivé la mise en place par la Fédération du Comité de travail sur les retraites. **Olivier Schmit**, secrétaire général du Conseil supérieur de la fonction militaire, indique alors que le système de pension des militaires présente un caractère dual, une partie du personnel se reconvertissant après plusieurs années de service, et ayant une deuxième vie active. Cette particularité méconnue n'est pas toujours prise en compte dans les projets de réforme.

Quant à **Jean-Claude Barboul**, directeur stratégie du paritarisme chez Allianz France, il résume les questions que chacun se pose d'une formule : « *la retraite, c'est : quand ? comment ? et combien ?* ». On reste un quart de siècle en retraite, dit-il, et il est clair qu'il faut se préparer, se faire aider, s'adresser à des personnes compétentes. Là intervient le rôle d'un assureur comme Allianz qui est un ensemblier de la protection des biens et des personnes, et qui accompagne depuis longtemps le personnel de la défense.

### Deuxième temps : les solutions existantes : PER, assurance-vie, immobilier, RMC...

Sous-directeur des Assurances à la direction générale du Trésor, **Lionel Corre** va situer, par l'intermédiaire d'une vidéo, les enjeux du Plan Epargne retraite créé par la loi PACTE (2019). Mobiliser l'épargne de long terme vers les entreprises est de l'intérêt des épargnants qui veulent de meilleures performances. Le PER est individuel ou collectif, transférable, avec une gestion pilotée par horizon, une sortie en capital ou en rente, la possibilité de sortie anticipée, un cadre fiscal adapté... Deux ans après la réforme, 4 millions de personnes ont adhéré, les encours sont de 50 milliards fin 2021. Aussi invite-t-il tous ceux qui conseillent et

accompagnent les personnels de sécurité - défense à s'emparer de ces produits attractifs de la retraite supplémentaire.

Vers quels produits s'orientent les Français lorsqu'ils épargnent pour leur retraite ? **Thomas Delannoy**, directeur général d'ASAC-FAPES rappelle qu'un Français sur deux a souscrit une assurance vie pour un total de 1 800 milliards €. La flexibilité inégalée de ces contrats permet de financer des projets divers, faire face à des aléas, transmettre un capital hors succession en cas de décès... Pour la retraite, l'assurance vie offre via les fonds en euros un support sécuritaire, certes moins rentable aujourd'hui (taux de 1,1% en 2020), mais qui peut être panaché avec diverses Sicav, en fonction de l'appétence pour le risque.

Un autre placement privilégié est l'investissement immobilier. Pour **Helena de Lima**, conseiller en ingénierie patrimoniale (Cidal Patrimoine), disposer d'une résidence principale à sa retraite est un vrai atout. Les personnels qui sont logés au cours de leur carrière peuvent investir dans d'autres produits immobiliers (SCPI, investissements de petites surfaces, locatif défiscalisé...). Chacun peut entrer dans l'immobilier de manière différente en profitant de la fiscalité et de l'emprunt.

Il revient à **Bruno Valersteinas**, directeur général adjoint de La France Mutualiste d'expliquer la Retraite mutualiste du combattant, solution dédiée au monde combattant, anciens combattants et victimes de guerre. Ce produit de retraite supplémentaire permet une transmission dans les conditions fiscales de l'assurance vie, et bénéficie d'une aide de l'Etat (majoration de la rente et cadre fiscal avantageux). Créée au lendemain de la première guerre mondiale, la RMC porte une dimension morale symbolique. C'est un produit moderne qui répond à des besoins et qui a toute sa place dans le paysage de l'épargne supplémentaire renouvelé par la loi Pacte. Car l'enjeu n'est pas d'opposer ou substituer les produits, mais de les emboîter.

**Emilia Lagaude**, responsable marketing produits de Préfon, décrit plus avant les PER introduits pour remplacer les PERP, Madelin, art. 83 et Perco. Ouvert à tous, alimenté par des versements volontaires, programmés ou non, et des fonds venant d'autres comptes - intéressement, employeur, etc. L'avantage principal du PER individuel est la fiscalité. La sortie anticipée est possible dans des cas prévus par la Loi, par exemple le décès du conjoint. Préfon retraite a développé un PER avec deux caractéristiques : la sécurité d'un régime à points, et le choix d'investissements responsables.

### **Les caractéristiques des retraites supplémentaires pour les agents publics et ecclésiastiques en Allemagne**

Secrétaire général de l'Association allemande des institutions retraites communes et églises, **Hagen Hügelschäffer** est venu présenter les grandes lignes du système de retraite supplémentaire de la fonction publique dans son pays.

Installé il y a un siècle, le système de retraite supplémentaire couvre la quasi-totalité de la fonction publique allemande, s'appuyant sur deux conventions collectives - avec l'Etat Fédéral et les 16 Landers, et avec les communes et les églises. Quels sont aujourd'hui les enjeux et les solutions proposées pour y répondre ?

- Un premier défi concerne le recul des retraites étatiques depuis 20 ans. La solution est d'offrir aux agents publics une retraite supplémentaire qui représente 30 et 40 % des retraites étatiques (proche du niveau néerlandais considéré comme un modèle). L'outil est utile pour attirer une main d'œuvre jeune qualifiée. Il permet une portabilité lors de changement d'employeur.

- Le deuxième défi concerne les tensions financières : un niveau d'intérêt assez bas pour les retraites capitalisées, et des effectifs en baisse dans certains secteurs pour les retraites par répartition. Quelles solutions offrir ? Majoritairement, un système par répartition a été choisi mais de façon non classique. La durée de 100 ans prise en compte pour évaluer le taux de cotisation, crée une stabilité financière et une stabilité des cotisations pour les employeurs, sponsors majeurs de ces régimes. Des modes de financement mixtes (capitalisation et répartition) permettent de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

La justification de ce modèle de financement des retraites supplémentaires se trouve dans l'existence assurée à vie de la fonction publique. Les entreprises privées, même les très grosses entreprises, peuvent en théorie disparaître.

## **Dernière séquence : les six propositions de JONXIO, des pistes pour demain**

La Fédération travaille sur tout le spectre de la protection sociale en informant sur ces sujets complexes et en fédérant les compétences de ses membres pour faire des propositions. Le délégué général de la Fédération, **Hubert Trégou** précise les questions sur lesquelles elle travaille : la protection des réservistes, l'avenir de l'assurance vie, l'accompagnement social et, sujet d'aujourd'hui, les compléments et suppléments de retraites.

En charge de cette dernière commission, le directeur général de Préfon, **Christian Carrega**, détaille les étapes du travail accompli : recenser les attentes et besoins, recenser les nombreuses solutions existantes et proposer des solutions nouvelles, sans se censurer, en privilégiant des idées réalistes, pour montrer que ces mesures sont faisables et répondent à de vrais besoins.

Chacune des six propositions de la Commission est alors défendue par un membre de la Commission. A l'issue de ces présentations, les participants par l'intermédiaire de leur téléphone portable et d'un QR code pourront dire s'ils jugent chacune d'entre elle 1. Souhaitable et 2. Possible.

### **Proposition 1 : Favoriser les revenus réguliers plutôt que le versement d'un capital au moment du départ en retraite**

Pour **Pascale Seni-Lapp**, directeur général de la Mutuelle d'Assurances des Armées, la rente subit le désamour des Français pour plusieurs raisons : le capital n'est pas transmis, le coût semble prohibitif, la fiscalité est insuffisamment attractive... Pourtant la rente est un placement sécurisé et vertueux. Cinq leviers permettraient de lever les freins : rendre la fiscalité plus attractive, permettre la sortie en capital en cas de coup dur, favoriser la concurrence, faire sauter les contraintes de la tarification, organiser une campagne de communication vers les plus jeunes.

### **Proposition 2 : Favoriser l'épargne longue et investir dans les entreprises**

Les Français hésitent à investir sur des supports comme les actions, les parts de société, les fonds de placements, où le risque n'est guère prévisible rappelle **Gilles Lemoine**, secrétaire général de l'Association Tégo. Il faut favoriser et démocratiser une épargne qui sera gagnante pour l'épargnant comme pour les entreprises, en ayant recours aux supports en unité de compte très variés. Deux actions peuvent y contribuer : la conception de modules pédagogiques et un soutien des Pouvoirs publics sous forme d'une garantie sur le capital investi par le particulier.

### **Proposition 3 : Simplifier le PER**

Pour **Christian Carrega**, directeur général de Préfon, la simplification du PER n'a pas été conduite jusqu'au bout. Exemple : la possibilité de sortie en capital ou rente n'est pas la même selon les types de PER. Un militaire qui passe dans le privé doit ouvrir un 2<sup>e</sup> PER catégoriel pour recevoir l'épargne salariale. Ou bien les sorties ne sont pas possibles en capital dès lors que l'on a un PER catégoriel. Le PER doit devenir universel et accompagner l'individu tout au long de sa carrière.

### **Proposition 4 : Abonder l'Épargne retraite dans le secteur public**

On l'a vu avec la fonction publique hospitalière et d'autres métiers, les tensions sur l'emploi ont touché la fonction publique. **David Ollivier-Lannuzel**, président de la Mutuelle Communauté Défense - Groupe Klésia, rapporte les réflexions de la commission sur la question de l'attractivité de la fonction publique. En parallèle à ce qui se fait dans le secteur privé sur les PER, elle propose que l'Etat, en tant qu'employeur, puisse abonder les PER.

### **Proposition 5 : Flécher l'épargne supplémentaire récemment constituée vers la retraite**

La crise du Covid a engendré 200 milliards d'épargne. Qu'en faire ? demande **Philippe Sebag**, président de Préfon. Cette épargne pourrait s'orienter vers l'épargne retraite, tel que cela se fait dans le cadre du PER où une incitation fiscale permet une déduction sur son revenu jusqu'à un plafond de 10%. La proposition est de porter ce plafond à 20 %, pendant une période de 2 ans.

## **Proposition 6 : Elargir le titre de reconnaissance de la Nation à la sécurité intérieure**

Le titre de reconnaissance de la Nation qui ouvre l'accès au dispositif de la Retraite mutualiste des combattants, n'est attribué qu'à des militaires en opération extérieure. Mais aujourd'hui, fait remarquer **Dominique Burlett**, président de La France Mutualiste, la guerre contre le terrorisme confronte les forces de sécurité, sur le théâtre national, à des situations et des conséquences similaires, comme le stress post-traumatique. L'attribution du Titre de reconnaissance de la Nation valoriserait les forces engagées contre le terrorisme et sécuriserait leurs revenus.

### **Résultat du questionnaire aux participants**

En tête des propositions souhaitables arrivent :

1. Simplifier le PER
2. Abonder l'épargne retraite dans le secteur public
3. Flécher l'épargne supplémentaire vers la retraite

Pour les propositions possibles, l'ordre est différent hormis la proposition de tête :

1. Simplifier le PER
2. Favoriser l'épargne longue et investir dans les entreprises
- 3 Favoriser des revenus réguliers plutôt que le versement en capital

### **Le défi des 3 S : Soutenabilité, Solidarité et Simplification**

En concluant le débat, **Jean-Jacques Marette**, directeur général honoraire de l'AGIRC et l'ARRCO, animateur de la "Conférence d'équilibre et de financement des retraites", souligne que le thème de la réforme des retraites demeure constant depuis 1990. Deux raisons expliquent pourquoi cette réforme est nécessaire et difficile. Premier poste de la protection sociale (338 milliards de prestations versées en 2021 soit plus que le budget de l'Etat, hors traitement des fonctionnaires, et plus de 8 fois le budget de la défense nationale), la retraite obligatoire concerne tous les Français qui entendent toucher les prestations les plus élevées le plus longtemps possible... La réforme voulue par le Président n'a pas survécu à la crise du Covid. Il est aujourd'hui indispensable poursuit l'orateur, d'expliquer que le système doit évoluer pour répondre à un triple défi.

- Le défi de la Soutenabilité qui a motivé toutes les réformes depuis 1990. Définir ce qu'est la soutenabilité d'un régime serait un progrès significatif.
- Le défi de la Solidarité intragénérationnelle. Un euro cotisé doit produire les mêmes droits, mais lesquels ? Être traité de manière équitable ne signifie pas de la même manière. Devant les forces de défense et de sécurité, l'opinion publique admettra à l'évidence qu'il faut des règles spécifiques en termes d'âge, de durée...
- Le défi de la Simplification. Quand il existe 42 régimes - et les militaires peuvent passer par beaucoup d'entre eux - de vrais progrès peuvent être réalisés sur les parcours...

Aujourd'hui, il s'agit de trouver un cheminement pour progresser sur ces trois axes dit Jean-Jacques Marette qui incite la Fédération à être une force active dans ces débats qui, n'en doutons pas, vont reprendre sous le prochain quinquennat.